

Un autre point de vue sur le bien-être animal et sur les états mentaux des animaux

Pierre Le Neindre membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, texte rédigé avec l'aide de Xavier Boivin, Alain Boissy, Bertrand Deputte, Jean-Luc Guichet, Raphaël Larrère, David Lindsay et Pierre Mormède

Envoi d'une première version à l'Académie d'agriculture le 7 juillet 2018

Dernière version le 31 octobre 2018

Résumé : L'analyse des relations entre les humains et les animaux est importante. Elle nécessite de considérer les animaux pour eux-mêmes et pas seulement comme des facteurs de production. L'auteur avance que leur bien-être et leurs états mentaux existent et sont des objets scientifiques à part entière. Ils sont indispensables pour porter des diagnostics sérieux sur les conditions de vie des animaux.

Ce texte a été rédigé en réaction au « point de vue de quatre académiciens sur le « bien-être animal » : Attention aux malentendus »¹. Je l'ai préparé en tant que correspondant de l'Académie et en utilisant mes activités antérieures en recherche et d'expertise dans les domaines de l'éthologie²³⁴⁵. Il ne présente pas les vues de l'ANSES ou de l'INRA.

Des membres de l'Académie d'Agriculture ont donc produit récemment un « point de vue d'académiciens sur le bien-être animal : Attention aux malentendus ». Ils font une critique qui, de fait, remet en cause une grande partie des démarches scientifiques conduites ces dernières années dans les domaines du bien-être animal et de la conscience des animaux.

Leur texte me paraît suivre une approche pour le moins erronée. J'espère clarifier ici mes positions pour contribuer à un débat éventuel sur les controverses épistémologiques, scientifiques, éthiques, institutionnelles et politiques qu'il a eu l'intérêt de faire apparaître.

¹https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwja1P6I-u3bAhXDNxQKHewQA9YQFggnMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.academie-agriculture.fr%2Factualites%2Facademie%2Fdes-academiciens-donnent-leur-point-de-vue-sur-le-bien-etre-animal&usg=AOvVaw1i1OWI05Qnxk_PNR5It9MK

² <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2016SA0288.pdf>

³ <https://www6.paris.inra.fr/depe/Projets/Douleurs-animales>

⁴ http://institut.inra.fr/Missions/Eclairer-les-decisions/Expertises/Toutes-les-actualites/Conscience-animale_éditions_Quae.

⁵ <http://www.inra.fr/Grand-public/Economie-et-societe/Toutes-les-actualites/livre-ethique-relations-homme-animal>

De l'expertise

Je me permets de présenter mon analyse de quelques éléments généraux concernant l'expertise avant de détailler des réflexions sur le bien-être animal. Je m'appuie pour cela sur mon passé d'expert dans différentes instances française et européennes.

En aucun cas les travaux d'expertise auxquels j'ai participé, pour la commission européenne, l'EFSA et le gouvernement français, au cours de quasiment trente années, n'ont eu la prétention de donner des instructions ou directives aux instances politiques. J'ai toujours eu la conviction que notre rôle de techniciens, biologistes pour faire plus joli, était de fournir, sous une forme compréhensible pour les non spécialistes, des éléments qui leur permettaient de se faire une opinion.

En ce qui les concerne, les décideurs doivent prendre des décisions non seulement sur les enjeux scientifiques mais intégrer beaucoup d'autres aspects, en particulier d'opportunité, politiques, économiques et sociaux.

Nous avons dans ces comités à expliciter les forces et faiblesses des résultats scientifiques, à traquer les zones d'ombre des connaissances et enfin à déterminer les objets de controverses. Nous étions rappelés à l'ordre chaque fois que ces instances avaient l'impression que nous empiétions sur leurs prérogatives.

Les collectifs auxquels j'ai participé étaient constitués d'experts choisis sur leurs compétences disciplinaires, justifiés par leurs productions de textes dans des revues scientifiques. Ils leur étaient dits clairement qu'ils devaient se limiter à rendre des avis dans les champs disciplinaires où ils étaient légitimes et sur les questions qui étaient explicitées dans des mandats officiels.

Ces collectifs d'experts n'étaient pas sollicités pour rendre des arbitrages entre des questions relevant de champs disciplinaires différents. Les mandants étaient d'ailleurs précautionneux en demandant que nous fassions le point sur les questions scientifiques mais en indiquant de façon explicite que les experts n'avaient pas à fournir des pistes d'action à moins qu'ils ne le stipulent spécifiquement dans le mandat. Il m'a été dit qu'il ne fallait pas fermer le champ des possibles. En effet, au-delà des options proposées par les experts, s'ils en proposaient, les décideurs avaient le droit d'en imaginer d'autres.

Le mélange de différents champs disciplinaires me paraît inopportun. Ainsi, j'ai vécu personnellement des épisodes tendus, presque douloureux, lorsque j'ai conduit des expertises sur le bien-être des veaux de boucherie. Des instituts techniques m'ont alors dit qu'il fallait qu'ils puissent modifier ou moduler les conclusions dont je disposais, qui étaient rendues sur des bases scientifiques, pour éviter des conséquences négatives importantes sur les revenus des éleveurs.

Pour moi, les rapports d'expertise doivent servir à éclairer les mandants, mais également tous les porteurs d'intérêt, aussi bien les acteurs des filières agricoles que les sociétés de protection des animaux. Ils sont tous des citoyens français ayant le droit d'exprimer leurs opinions et souhaits sur la base de leurs convictions, si possible sur la base des éléments scientifiques disponibles que nous étions chargé de leur fournir. Les rapports d'expertise devraient être seulement des outils pour permettre un débat honnête, transparent et éclairé sur des bases explicitées et qualifiées à partir d'éléments scientifiques, c'est-à-dire publiés dans des revues scientifiques.

L'ANSES se trouvait, à mon avis, dans la même position que l'EFSA et les autres instances. Elle s'est tenue dans le rôle que la puissance publique lui a dévolu. Dans le cas de la définition du bien-être

animal, je pense que l'ANSES voulait que soit explicité clairement l'objet sur lequel elle entendait travailler. Elle est légitime pour définir la méthodologie utilisée dans les domaines qui lui incombent.

Je comprends que l'Académie d'Agriculture ayant une vocation plus large de confrontations, de controverses ou de synthèses de différentes sensibilités prenne une autre posture. Je pense cependant que cette démarche dans le cas présent est dangereuse, ou peut même être contre-productive, car elle peut donner l'impression de porter des messages syndicaux et partisans. En tout cas, il me semble incohérent de reprocher à l'ANSES sa démarche.

Du bien-être animal : perspective historique

J'ai vécu au cours des quarante dernières années une évolution assez sensible des connaissances scientifiques sur la question du bien-être animal du fait du mûrissement des idées et des méthodes d'analyse.

Au début de ma carrière, les seuls éléments dignes d'intérêt pour qualifier le bien-être animal étaient ceux qui avaient des conséquences sur les performances zootechniques des animaux. De façon caricaturale « un animal qui poussait bien était un animal heureux ».

Par la suite, l'endocrinologie a été mise à contribution. Les taux de cortisol et autres adrénalines étaient alors les indicateurs ultimes du stress, signature du mal-être. Cette approche a été fertile mais a montré aussi ces limites car il a été admis depuis que les taux d'hormones, ou de précurseurs d'hormones, ne sont que les conséquences de ce que l'animal vit.

Depuis 20 ans, il est apparu de plus en plus clairement qu'il fallait accepter, même si cela est difficile méthodologiquement, de rentrer dans la boîte noire qu'est le cerveau, que honnissent les behaviouristes et autres pavloviens. Les paradigmes de l'éthologie et de la psychologie expérimentale ont été de plus en plus mobilisés. C'est dans ce contexte qu'ont été réalisées les expertises collectives de l'INRA sur la douleur et la conscience des animaux. On en est arrivé à l'idée que ce n'est pas forcément la situation à laquelle est confronté l'animal qui est importante mais la façon dont il la ressent. L'animal n'est plus un lieu de réponses réflexes à des stimuli, comme cela est présenté de façon maladroite par les successeurs de Descartes. Il possède les outils pour analyser la situation qu'ils vivent, et qui est parfois complexe, et pour y répondre en fonction des compétences de son espèce et de son passé.

Afin de donner aux décideurs et au public une vision claire de la démarche, et devant ces changements conceptuels importants, il a probablement paru nécessaire à l'ANSES de clarifier l'objet d'étude et la démarche conduisant à l'analyse du bien-être animal. La direction de l'ANSES a effectivement confié au groupe de travail chargé de travailler sur le bien-être animal la responsabilité de préparer un rapport qu'elle a *in fine* endossé. Les membres des différents collectifs (GT BEA, CES) concernés ont discuté sur le document proposé par le groupe de rédaction et l'ont collectivement amendé. Après ces délibérations, ils ont adopté de façon consensuelle un texte que la direction de l'ANSES a endossé. Ce texte explicite comment définir le bien-être animal et invite les groupes qui seraient chargés par l'ANSES de questions de bien-être animal de s'en inspirer pour préparer leurs analyses.

Comme dans toutes les analyses scientifiques, l'élaboration du rapport a conduit à des interrogations et discussions, peut-être sévères, qui sont rapportées dans les comptes rendus de l'ANSES. *In fine*, et après avoir épuisé les objets d'inconforts et de désaccords, le rapport a été, à ma connaissance, adopté à l'unanimité. Aucun texte rapportant des avis minoritaires, comme cela est possible statutairement,

n'apparaît sur le site de l'ANSES concernant ce dossier. Cette démarche me paraît assez habituelle à l'agence et dans les instances européennes où j'ai travaillé.

Une autre évolution me paraît extrêmement importante bien que plus discrète. Elle concerne la prise en compte de plus en plus prégnante des aspects positifs du bien-être. Alors que dans les temps anciens, seules les atteintes à la santé étaient prises en compte, on aurait d'ailleurs dû à l'époque plutôt parler de l'étude du mal-être, on a vu apparaître progressivement des notions portant sur des aspects positifs.

Elle conduit à mettre en avant de nouvelles notions telles que les émotions et les attentes. En fait, la volonté de ne chercher qu'à minimiser la souffrance me paraît être une approche non souhaitable pour l'élevage. En se focalisant sur la mise à mort, il me semble que cela conduit à mettre en avant le « caractère tragique » du métier d'éleveur. Cette façon de raisonner pourrait donner raison aux anti-élevages qui postulent que la seule façon de résoudre la question des relations entre l'homme et les animaux est de supprimer toute forme d'élevage.

Au contraire il est possible de mettre en avant le côté positif de l'activité des éleveurs envers leurs animaux. Aider à donner et à favoriser la vie est une activité gratifiante. L'ancien chercheur sur les relations entre la mère et son jeune, que je suis, parle en connaissance de cause. En fait, on peut donner la mort aux animaux sans leur demander leur avis. A contrario, il est plus difficile d'accompagner les animaux pour les aider à bien vivre. Dans ce dernier cas, l'éleveur n'est qu'un facilitateur, qu'un aide, et l'animal a souvent le dernier mot au sein de la dyade homme-animal. C'est à mon avis en prenant en compte cette dimension que le métier d'éleveur prend toute sa « noblesse ».

DES ETATS MENTAUX DES ANIMAUX

Les auteurs du point de vue mettent en doute la possibilité de décrire l'univers mental des animaux. Que les animaux ne parlent pas est effectivement un obstacle majeur qui demande de procéder avec précaution. Cependant, accéder à cet univers mental est possible désormais grâce à des méthodologies robustes décrites dans une littérature abondante. Elles sont explicitées dans les rapports de l'INRA et de l'ANSES.

Les auteurs du point de vue considèrent que parler de « motivations », de « préférences » et de « d'attentes » est une « concession » faite aux « abolitionnistes » et aux « animalistes » sans fonder leur argumentaire. Ce type de sous-entendus ne me paraît pas enrichissant. Une autre critique porte sur le fait que la « conscience morale » n'a pas été montrée chez les animaux. Aucun des deux textes de l'INRA et de l'ANSES n'a ni décrit ni proposé une conscience morale.

Le livre édité sous la responsabilité de Bernard Denis publié en 2015 (Ethique des relations homme animal), qui est donné par les auteurs du point de vue comme un exemple de ce qu'il faut faire, envisage la question des relations entre l'homme et l'animal de façon très large en incluant à la fois les éleveurs et les animaux. De façon explicite, le monde subjectif des animaux et leurs états mentaux y sont déjà donnés comme accessibles par des approches scientifiques et le rapport de l'ANSES est, dans une certaine mesure, dans la continuité de ce livre.

Une autre stratégie de ce point de vue est d'opposer de façon manichéenne les « animalistes » et les « humanistes ». Cette dichotomie conduit de fait à considérer qu'éprouver de l'empathie pour les animaux conduit nécessairement à pas ou peu d'empathie pour les humains, comme si l'empathie était une denrée rare et que ce qui est donné aux uns est nécessairement enlevé aux autres. Abolitionnistes et animalistes ne sont d'ailleurs pas définis dans le texte. Ce sont des néologismes fourre-tout permettant d'identifier les ennemis face aux éleveurs. Cependant, dans sa dimension la

plus noble, le métier d'éleveur consiste justement à être apte à capter les attentes de leurs animaux. Les éleveurs que je rencontre s'insurgent si on limite leurs compétences à la fourniture d'éléments nutritifs et à des médicaments pour optimiser le fonctionnement de machines métaboliques.

D'après ces auteurs, les qualités de vie des animaux seraient impossibles à définir scientifiquement et il faudrait en rester au niveau de la bientraitance. Lorsqu'ils écrivent « Nous partageons et soutenons la nécessité de respecter et de promouvoir, de leur naissance à l'abattage, les bonnes pratiques de bientraitance des animaux,... » il n'est question que des pratiques humaines comme si les animaux n'étaient que des objets ou des machines qu'il ne faut pas maltraiter. De même, il est question de respecter et promouvoir « les bonnes pratiques de bientraitance » sans définir quelles sont ces bonnes pratiques, qui en est juge et par quelles méthodes on peut les évaluer. Il n'est donc question ici que des pratiques de l'homme mais en aucune manière du ressenti des animaux.

Il est dit par ailleurs que le concept de bien-être animal est biaisé car il donne le sens du bien et du mal. J'adhère à cette remarque s'il s'agit de s'interroger sur ce qui est bien pour les animaux mais il est cohérent si on essaie de comprendre ce que les animaux ressentent comme plaisant ou déplaisant. De fait, le même reproche pourrait être adressé à la bientraitance qui donne aussi le sens du bien et du mal puisqu'il semble y avoir une « bonne bientraitance » et un « mauvais » souci du bien-être mais dans le cas de la bientraitance on ne sait comment évaluer ce bien et ce mal.

DE L'ANTHROPOMORPHISME

Les auteurs du point de vue contestent les éléments pris en compte dans les rapports sous prétexte qu'ils sont conduits avec une démarche anthropomorphique, c'est-à-dire projetant sur l'animal des qualités propres à l'homme. Il faut remarquer que ces deux rapports assument ce caractère « anthropomorphique » en supposant un continuum dans les compétences, en particulier cognitives, entre les différentes espèces animales, dont l'humain. On peut noter également qu'il s'agit d'un anthropomorphisme conscient de lui-même et délibéré, soucieux de ses limites et à visée méthodologique, bien distinct donc de l'anthropomorphisme spontané confondant sans plus de réflexion hommes et animaux.

En outre, il est souhaitable de distinguer l'anthropomorphisme, qui consiste à analyser les compétences des animaux en utilisant éventuellement les concepts et méthodes développés chez les humains, et l'anthropocentrisme qui assume que seul l'homme est important, justifiant ainsi sans nuance la domination de l'homme sur les animaux et prônant la séparation absolue entre l'homme et les animaux. Ceci est à mon avis proposé par le « point de vue » des quatre confrères. Ils se réclament de l'humanisme qui est défini sur internet comme une « doctrine qui place la personne humaine et son épanouissement au-dessus de toutes les autres valeurs ». Cette définition, si c'est la leur, laisse effectivement peu de place aux autres entités de la biosphère, animaux, plantes et écosystèmes.

Un des reproches majeurs fait à ces rapports de l'INRA et de l'ANSES est de faire appel à des mots qui sont également utilisés chez les humains. Cette critique soulève plusieurs remarques. Je ne connais pas de mot qui ne soit pas généré par les humains. La précaution essentielle est de vérifier, comme cela a été fait par exemple dans ces expertises que des définitions opérationnelles sont données et permettant de générer des hypothèses réfutables. Une définition opérationnelle de la bientraitance aurait d'ailleurs été bienvenue. La démarche suppose effectivement une continuité entre les « animaux humains » et les « animaux non-humains » même si on admet qu'il existe des ruptures importantes entre les capacités cognitives et de conscience des humains et celles des animaux. Plus

généralement, on peut aussi remarquer qu'une continuité n'est pas une identité et que soutenir cette continuité ne signifie donc pas nécessairement nier absolument toute différence des humains par rapport aux animaux. Les compétences de l'homme peuvent résider dans un développement particulièrement poussé de ses capacités cognitives, communicationnelles, techniques, sociales et morales.

De fait, depuis très longtemps, des hypothèses et des résultats ont été générés pour l'homme suite aux études sur les animaux sans qu'on les qualifie de « zoomorphiques ». La physiologie comparée est toujours une démarche active. Elle sous-tend les recherches sur les modèles animaux en thérapeutique. Nier cette continuité entre l'humain et les animaux conduit à nier l'intérêt de ces recherches.

DE LA VARIABILITE DES REACTIONS DES ANIMAUX

Le point de vue des académiciens s'inscrit en faux par rapport à la définition du bien-être donnée dans le rapport : « le bien-être **d'un animal** est ... ». En fait, un animal dans cette définition est un individu dans son altérité : il ne s'agit pas d'un animal en général mais de **cet** individu.

Depuis très longtemps, il est admis dans la communauté scientifique, et en particulier chez les éthologues, qu'il existe une grande variabilité entre les animaux dans leurs capacités cognitives et dans leurs contenus de conscience. Des différences ont été décrites entre espèces, stades de développement, et histoires personnelles des individus. De même, on admet depuis longtemps que la domestication a eu une influence sensible sur les réactions comportementales des animaux. Les adaptations des animaux aux différents milieux sont toujours actives, en particulier celles imposées par de nouvelles contraintes de l'élevage. Différents auteurs ont essayé de comprendre comment réagissaient des animaux domestiques dans un environnement moins contraint que les élevages intensifs ou industriels sans pour autant parler de « milieu naturel » ou « originel ». C'est ce que j'ai fait en comparant des veaux élevés sous leur mère au pâturage à des veaux de boucherie soumis à des contraintes importantes.

En plus de cette variation génétique, il reste important de considérer que les mécanismes d'approvisionnement génèrent des apprentissages mutuels entre humains et animaux. Une des boucles non triviales est que la domestication se caractérise par une plus grande facilité des animaux à être apprivoisés. Enfin, comme le « point de vue » le signale, ce processus de domestication a été engagé il y a bien longtemps et a conduit en particulier à l'existence de multiples races d'animaux vivant dans des milieux variés. Il n'empêche que ces coévolutions entre les compétences des animaux et les contraintes imposées par l'homme ont été probablement très lentes. Les nécessités de leurs évolution se sont intensifiées au cours de dernières décennies dans le cadre de systèmes d'élevage de plus en plus contraignants jusqu'à entraîner pour les animaux des tensions qu'ils gèrent désormais bien souvent difficilement.

Points supplémentaires

Ce point de vue des confrères est remarquable à plusieurs titres.

Le premier est l'attitude vis-à-vis des résultats scientifiques. Ce texte a été écrit par des personnes qui ne sont pas *a priori* compétentes dans le champ scientifique des sciences cognitives. Il s'apparente très fort à la stratégie décrite dans l'ouvrage « marchands de doute » de N. Oreske et E. Conway publié en Français en 2012. Cette stratégie consiste à introduire le doute, sans les nier frontalement, sur des conclusions qui gênent. Dans notre cas, les auteurs du point de vue essaient d'introduire le doute sur la pertinence des notions de bien-être animal et d'états mentaux. Ils ne prétendent pas être au fait de la thématique scientifique mais affirment de façon à peine voilée que l'important n'est pour eux que de protéger les éleveurs quitte à négliger la littérature du domaine ou à la nier.

Le second est l'attitude dualiste de certains qui postulent des natures différentes chez les hommes et les animaux. Cette posture est à resituer dans une démarche théologique qui place l'homme au-dessus des animaux. Pour ceux qui adoptent ce point de vue, il est effectivement difficile de partir des résultats acquis sur les humains de générer des hypothèses sur les animaux ou l'inverse.

Le troisième est de nier la possibilité d'analyser les états mentaux sous prétexte que ces états mentaux sont personnels et subjectifs. C'est effectivement une question ardue qui a fait l'objet de nombreux débats non seulement parmi les scientifiques qui travaillent sur les animaux mais également parmi ceux qui travaillent sur les humains. Pour des questions de parcimonie scientifique, il semble désormais à beaucoup qu'il est cohérent d'attribuer des états mentaux à d'autres êtres, humains ou animaux.

REMARQUES CONCLUSIVES

Il me semble que ce « point de vue » des quatre académiciens ne traite pas de l'animal mais uniquement de l'humain, ce qui est bien sûr important mais insuffisant. Il préconise de se limiter à des critères familiers à l'éleveur, comme l'état physique et la satisfaction des besoins physiologiques, et de rejeter les idées concernant les états mentaux des animaux.

Je trouve assez surprenant que le groupe parle au nom de l'ensemble des éleveurs. Il existe des éleveurs qui adhèrent à cette notion de bien-être animal. Des productions la mettent en avant en particulier en Grande Bretagne, en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans ces pays, les chercheurs sont incités à préparer des itinéraires techniques prenant en compte le bien-être animal. En France, des initiatives vont dans le même sens. Des labels français mentionnant dans leurs cahiers des charges le bien-être animal existent déjà. Des initiatives de recherche se mettent en place, dont le Laboratoire d'Innovation territoriale Ouest Territoires d'élevage qui met au cœur de sa réflexion la santé et le bien-être animal.

Comme toute proposition scientifique, les différents rapports devront faire l'objet de réévaluations et de remises en cause. Cependant, ce qui est proposé est, me semble-t-il, la meilleure offre en attendant de nouvelles propositions novatrices résultant en particulier de l'avancée des recherches scientifiques dans le domaine. Le « point de vue » dans son dernier paragraphe annonce de façon très paradoxale « la volonté de développer les outils et les méthodes d'évaluation du bien-être animal » après avoir annoncé que ce concept était à rejeter.

Malgré l'existence d'un corpus scientifique conséquent, de nombreux acteurs ne se sont pas encore appropriés la démarche ou la refusent. Il faudra peut-être du temps pour que ces notions soient comprises. Cependant, la conscience et les émotions sont, à mon avis, désormais des éléments clés utilisés par les scientifiques pour conduire une analyse cohérente dans les domaines du bien-être et de la douleur.

Il est clair que cette réflexion scientifique devra s'insérer dans un ensemble plus vaste comprenant également des analyses sur les conditions de vie des acteurs, sur des questions de politique, de droit,

d'économie et de santé humaine. C'est à ce prix que des réponses cohérentes et réalistes seront trouvées collectivement et aideront la puissance publique à les mettre en œuvre.

Cette réflexion fait apparaître que la question des relations entre l'homme et l'animal génère des controverses dans différents domaines, épistémologique, éthique, juridique, institutionnel et scientifique. Elle demanderait à être poursuivie de façon sereine avec tous les chercheurs et tous les porteurs d'intérêt. Il faudrait en particulier que les chercheurs, travaillant dans les domaines qui étudient dans les disciplines scientifiques les questions des états mentaux et du bien-être animal, soient impliqués.